AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-7-74 263120

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

25 Juillet 1974

Bulletin n° 19 - Juillet 1974

VIGNE

COTE-D'OR - SAONE-et-LOIRE

MILDIOU : Le traitement effectué avant le 22 Juillet assure la protection dans la majorité des cas. Cependant le renouvellement se justifie dans les vignes ayant subi les gelées fin avril, dans les jeunes vignes à forte végétation et dans les parcelles où des taches sont apparues (date limite : 1er août).

OIDIUM : L'instabilité des conditions climatiques actuelles favorisent le développement de l'oïdium. Des attaques sur grappes sont signalées sur Chardonnay (MACONNAIS). Pour les situations favorables à la maladie, le soufrage sous forme poudrage a déjà été préconisé. Il est recommandé à nouveau (deux soufrages à 15 jours d'intervalle assurent une bonne protection) ; on peut également utiliser le soufre micronisé mouillable en cas de faibles attaques.

COCHYLIS - EUDEMIS : Le vol d'eudémis se prolongeant en MACONNAIS (région de POUILLY-FUISSE)et dans certaines zones de la Côte (BEAUNE et NUITS), le renouvellement du traitement à l'aide d'un insecticide permettant la lutte curative (type parathion) doit être effectué dans un délai de 10 à 12 jours après la dernière application conseillée (bulletin du 15 Juillet) dans les zones habituellement infestées (on peut déceler actuellement les attaques). Intervenir également en situations tardives favorables à ces ravageurs.

ARAIGNEES ROUGES : Surveiller particulièrement les vignes non traitées au printemps et intervenir dès la détection des attaques. Cette lutte est justifiée dans certaines parcelles où les acariens exercent actuellement leurs ravages (Côte de BEAUNE, de NUITS, BEAUJOLAIS, etc...) Dans les autres vignes, attendre prochain bulletin.

JURA - YONNE - NIEVRE - DOUBS et HAUTE-SAONE

MILDIOU : Le renouvellement du traitement effectué avant le 22 Juillet, à l'aide d'un produit cuprique ou organo-cuprique, est conseillé avant le 3 Août. Il doit être effectué avec soin car il sera sans doute le dernier.

OIDIUM : Des attaques sur grappes sont signalées dans le JURA (voir ci-dessus les modalités de lutte).

COCHYLIS - EUDEMIS : Le vol s'est développé depuis le 15 Juillet. Effectuer le traitement à l'aide d'un insecticide permettant la lutte curative (délai : 3 août).

ARAIGNEES ROUGES : Surveiller les vignes, et en cas de foyers, effectuer le traitement.

ENSEMBLE VIGNOBLE

BOTRYTIS : Des foyers se sont déclarés à la suite des fortes précipitations des 13 et 14 Juillet, notamment en BEAUJOLAIS. Les applications conseillées courant août seront effectuées en fonction des pluies et de la date de véraison. Une, deux ou trois applications sont envisagées à priori, la dernière devant se situer trois semaines avant la date présumée des vendanges.

N. B. : Nous insistons à nouveau sur la nécessité d'assurer une protection satisfaisante au niveau des grappes, dans les vignes à forte végétation (lutte contre l'oïdium, le botrytis et les "vers").

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Les captures et les éclosions (parfois importantes) de papillons se poursuivent. Nous rappelons donc notre avis du 15 Juillet valable en particulier pour les vergers insuffisamment protégés jusqu'alors ; le traitement devra être appliqué dès réception de ce bulletin s'il n'a pas été effectué ou s'il a été lessivé par les récentes pluies.

OIDIUM AMERICAIN SUR CASSISSIER : Rappelons qu'un traitement après récolte est souhaitable (voir notre bulletin n° 16 du 1er Juillet), notamment dans les plantations où la maladie est en extension actuellement.

Les produits conseillés sont : bénomyl (Benlate) ; méthylthiophanate (Pelt 44) ; dinocap (Karathane, Crotothane, etc...)

BETTERAVES

CERCOSPORIOSE : Bien qu'encore très rares, les premières taches de cercosporiose sont actuellement visibles.

Aucun foyer important ne semblant exister, une intervention ne paraît pas encore se justifier. Eventuellement un avis de traitement sera diffusé ultérieurement.

HOUBLON (Note n°8)

MILDIOU : A la suite de la dernière période pluvieuse une nouvelle végétation s'est développée. Assurer par un nouveau traitement la protection du feuillage et surtout des cônes.

Les Ingénieurs concernés :
M. TISSOT - P. RIBOTEAU - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET